

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTEX****DELIBERATION N° 2023-32 DU 16 DECEMBRE 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 5

Présents : 5

Absent : 0

Représentée : 0

Votants : 5

POUR : 5

CONTRE : 0

Abstention : 0

Quorum : 3

Le seize décembre deux mille vingt-trois à neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame La Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Anne COURTIAL, Maire.

Présents : Virginie BROS-FACER, Mélanie COT, Anne COURTIAL, Didier GABRIEL, Marie-Dominique SELETTI

Absent excusé : Aucun

Procuration : Aucune

Secrétaire de séance : Virginie BROS-FACER

Date de convocation : 12/12/23

Date d'affichage : 12/12/23

**SIGNATURE CONVENTION POUR LA PARTICIPATION DES COMMUNES
DE RESIDENCE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT
DES ENFANTS DE CASTEX
AVEC LA COMMUNE DE DAUMAZAN SUR ARIZE
POUR L'ANNEE 2023-2024**

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention pour la participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement des enfants de Castex est signée chaque année avec les Communes de Daumazan et Campagne (les écoles de notre secteur étant situées sur ces communes).

Madame la Maire donne lecture de la convention pour la participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement avec la commune de Daumazan Sur Arize pour l'année 2023-2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- autorise Madame la Maire signer la convention pour la participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement avec la commune de Daumazan Sur Arize pour l'année 2023-2024 ;
- autorise Madame la Maire à signer chaque année ces conventions ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 009-210900841-20231216-2023_32-DE

Berser
Levrault

Madame la Maire s'engage à informer le Conseil
de toutes modifications de ces conventions.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Fait et délibéré à Castex, le 16 décembre 2023

La secrétaire de séance,
Virginie BROS-FACER

Madame La Maire
Anne COURTIAL



Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte le 19/12/2023

Après dépôt en sous-préfecture le 19/12/2023

Après publication ou notification le 19/12/2023